



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9290^e séance

Mercredi 22 mars 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Afonso (Mozambique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Parga Cintra
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Avant de passer au rapport du Secrétaire général, je souhaite marquer le début de cette période de fêtes, durant laquelle le mois sacré de ramadan coïncide avec la Pâque juive et Pâques. Je présente mes meilleurs vœux aux personnes qui célébreront ces jours saints. Je tiens en premier lieu à rappeler à tout le monde que le statu quo des Lieux saints de Jérusalem doit être respecté. Cette période doit être consacrée à une réflexion et à des célébrations religieuses sûres et pacifiques pour tous. J'encourage vivement toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui aggraverait les tensions. J'appelle tous les dirigeants à coopérer à cette fin et à s'abstenir de tout acte ou message provocateur en cette période délicate. J'appelle au calme.

J'en viens maintenant au vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui couvre la période allant du 8 décembre 2022 au 13 mars 2023. La résolution 2334 (2016) exige qu'Israël arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Les activités

de peuplement se sont néanmoins poursuivies au cours de la période considérée.

Le 27 décembre, des colons israéliens ont pris le contrôle d'une parcelle de terres agricoles louées par une famille palestinienne à l'Église orthodoxe grecque depuis 1931 dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée. Les colons soutiennent qu'ils ont acheté les terres à l'Église, dans le cadre d'un accord que l'Église a rejeté comme étant frauduleux.

Le 2 janvier, le Gouvernement israélien a informé la Haute Cour de justice de son intention de légaliser, en vertu du droit israélien, l'avant-poste de colonie de Homesh, construit sur des terres privées appartenant à des Palestiniens, notamment en abrogeant une partie de la loi sur le désengagement de 2005. La loi pertinente fait son chemin à la Knesset. Le même jour, la Cour a donné 90 jours au Gouvernement pour expliquer pourquoi cet avant-poste ne devrait pas être évacué.

Le 12 février, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il autorisait neuf avant-postes en Cisjordanie occupée et que le Conseil de planification supérieur se réunirait dans les prochains jours pour approuver la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement. Le Conseil a ensuite présenté des plans pour la construction de plus de 7 200 unités de logement, dont environ 4 000 sont situées au cœur de la Cisjordanie occupée. Près de 1 000 d'entre elles se trouvent dans des avant-postes qui sont en train d'être légalisés en vertu du droit israélien.

Après de multiples reports, une réunion du Sous-Comité du Conseil de planification supérieur chargé d'examiner les objections aux projets d'implantation E1, qui sont de caractère sensible, a été renvoyée au 12 juin.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes, invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir, ont démolé, saisi ou forcé des personnes à démolir 331 structures. Ces actes ont entraîné le déplacement de 338 personnes, dont 89 femmes et 197 enfants. Au total, 61 de ces structures avaient été financées par des donateurs.

Le 7 février, la Haute Cour de justice israélienne a demandé au Gouvernement de soumettre avant le 2 avril sa réponse à une pétition demandant l'exécution d'ordonnances de démolition visant le village de Khan el-Ahmar. Cette échéance a par la suite été reportée au 23 avril. Une audience est prévue le 1^{er} mai.

Le 7 février également, les autorités israéliennes ont reporté la démolition d'une structure à plusieurs étages abritant 74 Palestiniens dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est.

La résolution 2334 (2016) demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. Malheureusement, la violence quotidienne a sensiblement augmenté au cours de la période considérée.

Quatre-vingt-deux Palestiniens, dont une femme et 17 enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant des manifestations, des affrontements, des opérations de sécurité et des attaques contre des Israéliens, ainsi que dans d'autres circonstances. Au total, plus de 2 680 Palestiniens, dont 123 femmes et 320 enfants, ont été blessés. Parmi eux, 308 ont été blessés par des tirs à balles réelles, tandis que 2 100 ont subi des lésions dues à l'inhalation de gaz lacrymogènes. En outre, quatre Palestiniens ont été tués et 89 blessés, dont 14 femmes et 12 enfants, lors des attaques de plus en plus nombreuses perpétrées par les colons israéliens, qui ont également endommagé des biens appartenant à des Palestiniens.

Treize civils israéliens, dont une femme, trois enfants et une ressortissante étrangère ont été tués, et 49 Israéliens, dont deux femmes, sept enfants et six membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens au cours d'attaques à l'arme à feu et à la voiture-bélier et d'affrontements, ainsi que dans d'autres circonstances. Dans la plupart de ces derniers cas, il s'agissait de jets de pierres visant des Israéliens, y compris des colons, qui ont fait des blessés ou endommagé des biens appartenant à des Israéliens. Un membre des forces de sécurité israéliennes a été tué par un autre soldat lors d'une attaque à l'arme blanche perpétrée par un Palestinien.

Les forces de sécurité israéliennes ont procédé en Cisjordanie à 1 084 opérations de perquisition et d'arrestation, lesquelles ont abouti à l'arrestation de 906 Palestiniens, dont 133 enfants. Israël a placé 967 Palestiniens en internement administratif, soit le nombre le plus élevé depuis plus de 10 ans.

Les attaques mortelles survenues au cours de la période considérée sont trop nombreuses pour être toutes énumérées, mais je voudrais tout de même en souligner quelques-unes.

Au cours de quatre opérations israéliennes de perquisition et d'arrestation menées dans des villes palestiniennes de la zone A, le 26 janvier à Jénine, le 6 février à Jéricho, le 22 février à Naplouse et le 7 mars à Jénine, 33 Palestiniens, dont une femme, un homme âgé et quatre enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans des échanges de tirs. Des groupes militants palestiniens ont déclaré que 21 des personnes tuées faisaient partie de leurs rangs. Le nombre de morts à Naplouse, à savoir 11 Palestiniens, est le plus élevé que l'ONU ait recensé pour une seule attaque en Cisjordanie depuis 2005.

La période considérée a aussi été marquée par une vague de violences contre la population civile, y compris des actes de terreur.

À Jérusalem-Est occupée, six Israéliens, dont un enfant et un ressortissant étranger, sont morts dans une fusillade perpétrée par un Palestinien devant une synagogue le 27 janvier, soit le bilan le plus lourd enregistré dans une attaque contre des Israéliens depuis 2005, et trois Israéliens, dont deux enfants, ont été tués dans une attaque à la voiture-bélier le 10 février. Des fusillades perpétrées par des Palestiniens ont tué trois Israéliens, dont une personne ayant la double nationalité, dans d'autres parties de la Cisjordanie les 26 et 27 février, et ont grièvement blessé trois personnes, dont l'une a succombé à ses blessures, à Tel-Aviv le 9 mars.

Deux Palestiniens ont été tués par balles par des colons israéliens alors qu'ils commettaient des attaques à l'arme blanche les 11 et 21 janvier. Le 11 février, un troisième Palestinien a été abattu à bout portant par un colon israélien lors d'un affrontement aux abords d'un village palestinien situé près de Salfit. À la suite du meurtre par un Palestinien, le 26 février, de deux Israéliens vivant dans la colonie de Brakha, à Houara, des centaines de colons se sont rendus dans cette ville de Cisjordanie et dans les villages voisins pour y perpétrer, en présence des forces de sécurité israéliennes, des incendies criminels et d'autres attaques. Au cours de ces violences, un Palestinien a été tué par balle, 387 personnes, dont 137 femmes et 89 enfants, ont été blessées – une par balle réelle et 377 par des gaz lacrymogènes –, et des propriétés privées palestiniennes ont été lourdement endommagées.

À la suite des attaques mortelles commises en Cisjordanie, des groupes armés palestiniens ont lancé sept roquettes en direction d'Israël depuis Gaza. L'une d'entre elles est retombée dans la bande de Gaza, une autre a atterri dans un terrain vague en Israël et cinq ont été interceptées par les systèmes de défense aérienne

israéliens. En guise de représailles, les Forces de défense israéliennes ont mené deux frappes aériennes visant des cibles associées selon elles à des groupes militants, sans faire de blessés.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Hélas, ces actes ont perduré et se sont même intensifiés.

Certains responsables du Fatah et certaines pages de leurs médias sociaux, ainsi que des responsables du Hamas et du Jihad islamique palestinien, ont encensé les auteurs des attaques commises contre des Israéliens et appelé à de nouvelles attaques. Un haut responsable du Fatah a qualifié Israël d'ennemi fasciste dont la vocation est de tuer et de répandre le sang.

Un ministre israélien a effectué une visite provocatrice sur les Lieux saints de Jérusalem. Plusieurs membres de la Knesset ont salué les attaques menées par les colons contre des Palestiniens et leurs biens à Houara, et un ministre israélien a déclaré que la ville de Houara devrait être rasée par les autorités israéliennes. Un autre membre de la Knesset a qualifié ses collègues israélo-arabes de partisans du terrorisme et promis de les bannir du Parlement, tandis qu'un autre a déclaré qu'ils étaient inhumains et les a comparés à du bétail.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité renouvelle l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient et demande l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Malgré certaines mesures encourageantes, ces tendances négatives se sont poursuivies.

Le 6 janvier, le Gouvernement israélien a approuvé une série de mesures contre l'Autorité palestinienne, notamment le transfert de quelque 39 millions de dollars de recettes fiscales de l'Autorité palestinienne retenues par Israël aux familles des Israéliens tués dans des attaques palestiniennes. Cette mesure faisait suite à l'adoption, le 30 décembre 2022, de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée sollicite un avis consultatif de la Cour internationale de Justice au sujet de l'occupation par Israël du territoire palestinien. Le 16 janvier, 39 États Membres ont signé une déclaration commune réaffirmant leur appui à la Cour internationale de Justice et exprimant leur profonde inquiétude face aux mesures punitives adoptées par le Gouvernement israélien.

Le Gouvernement israélien a annoncé, le 29 janvier et le 12 février, qu'il prendrait des mesures en réponse aux actes de terrorisme commis par des Palestiniens contre des Israéliens, notamment en étoffant les forces de sécurité et en élargissant le champ de leurs opérations, en consolidant et en étendant les colonies de peuplement israéliennes et en prenant des mesures punitives contre les auteurs de ces actes et leurs familles.

À la suite de l'annonce, le 1^{er} février, par le Ministre israélien de la sécurité nationale, de nouvelles restrictions imposées aux prisonniers de sécurité palestiniens, les détenus ont lancé une vaste campagne de désobéissance civile et exprimé leur intention d'entamer une grève de la faim dès demain si les restrictions n'étaient pas allégées.

Le 2 février, le Ministre israélien des finances a annoncé qu'Israël doublerait le montant des déductions mensuelles qu'il prélève sur les recettes fiscales en vertu de sa loi imposant la retenue de ce que l'Autorité palestinienne verse aux auteurs des attaques commises contre les Israéliens et leurs familles, pour le porter à environ 30 millions de dollars. En raison de la situation financière difficile de l'Autorité palestinienne, les salaires des fonctionnaires ne cessent d'être revus à la baisse. Depuis le début du mois de février, les enseignants palestiniens font grève et réclament des augmentations de salaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

Le 15 février, la Knesset a approuvé une loi prévoyant la révocation de la citoyenneté des citoyens ou résidents israéliens incarcérés pour des crimes liés au terrorisme qui ont reçu de l'argent de l'Autorité palestinienne en rapport avec ces crimes.

Le 23 février, le Cabinet du Premier Ministre israélien a annoncé que le Ministre de la défense Gallant et le Ministre des finances Smotrich avaient conclu un accord sur la répartition des responsabilités qui leur incombent. Cet accord conférerait à M. Smotrich une plus grande autorité sur les activités liées aux colonies de peuplement et les affaires civiles en Cisjordanie occupée.

À Gaza, l'ONU a continué d'apporter aux Palestiniens une aide humanitaire et au développement vitale et poursuit le dialogue avec toutes les parties pour réduire les restrictions d'accès en vue d'appuyer l'économie de Gaza et la fourniture de services de base. Au cours de la période considérée, un flux plus important de personnes et de marchandises a été observé aux points de passage d'Erez et de Kerem Shalom. Le nombre de permis de travail et de permis commerciaux délivrés par Israël

s'élève aujourd'hui à plus de 20 500, soit le nombre le plus élevé depuis des années. Au 9 mars, les autorités israéliennes avaient autorisé l'entrée à Gaza, sans coordination spéciale, de 44 produits de base auparavant soumis à des restrictions.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a également demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée. Toujours dans cette résolution 2334 (2016), le Conseil a invité toutes les parties à continuer, entre autres choses, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles.

Le 12 février, la Ligue des États arabes a organisé au Caire une conférence de haut niveau sur Jérusalem, sur le thème « Résilience et développement ». Dans le communiqué final de la conférence, les participants ont appelé à la création d'un comité d'experts juridiques chargé de contribuer à rendre justice au peuple palestinien et au financement d'un mécanisme d'appui aux petites et moyennes entreprises.

Le 26 février, de hauts responsables jordaniens, égyptiens, israéliens, palestiniens et américains se sont réunis à Aqaba, en Jordanie. Dans un communiqué conjoint, les participants israéliens et palestiniens ont réaffirmé leur engagement à respecter tous les accords précédemment conclus entre eux et à œuvrer en faveur d'une paix juste et durable. Les parties se sont engagées à prendre des mesures pour désamorcer la situation sur le terrain, suspendre les mesures unilatérales et prévenir de nouvelles violences, notamment en respectant le statu quo sur les Lieux saints.

Le 20 février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de la Présidente réaffirmant, entre autres, son attachement à la solution des deux États, son opposition aux mesures unilatérales, notamment l'expansion des colonies de peuplement, et sa condamnation des actes de violence visant des civils, notamment les actes de terrorisme (S/PRST/2023/1). Les 4 et 8 mars, respectivement, cinq pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, et l'ensemble des 27 États membres de l'Union européenne ont publié des déclarations condamnant la montée de la violence sur le terrain et appelant à une désescalade.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2334 (2016) :

« Je reste gravement préoccupé par la poursuite des activités de peuplement menées par Israël, y compris l'autorisation récente de neuf avant-postes illégaux et l'annonce de nouveaux projets de construction de plus de 7 000 logements, ainsi que l'expansion potentielle des colonies de peuplement dans la zone E1, une zone qui revêt la plus haute importance pour la continuité d'un futur État palestinien. Les activités de peuplement consolident encore l'occupation, alimentent les tensions et portent systématiquement atteinte à la viabilité d'un État palestinien dans le cadre de la solution des deux États. Les implantations israéliennes n'ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. J'appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement, conformément à ses obligations en vertu du droit international. La démolition et la saisie de structures palestiniennes, y compris la forte augmentation de ces activités dans Jérusalem-Est occupée, donnent lieu à de nombreuses violations des droits humains et suscitent des préoccupations quant au risque de transferts forcés. J'appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement ces pratiques, conformément aux obligations que lui impose le droit international humanitaire.

Je suis profondément alarmé par l'intensification du cycle de violence qui menace de plonger les Palestiniens et les Israéliens dans une crise meurtrière, tout en érodant encore davantage tout espoir d'une solution politique. Je condamne tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, qui ont entraîné une augmentation des pertes tragiques en vies humaines. Je réaffirme que les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre et traduits en justice sans délai. Rien ne saurait justifier le terrorisme ou la glorification de tels actes, qui doivent être condamnés par tous sans équivoque. Je demande aux dirigeants de tous bords de contribuer à apaiser la situation, de se garder de propager des discours incendiaires et de s'élever contre ceux qui incitent à la violence et qui s'emploient à jeter de l'huile sur le feu.

Les opérations des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée et les affrontements qui ont suivi ont fait un de nombre très

élevé de morts et de blessés parmi les Palestiniens. Je réaffirme que les forces de sécurité ne doivent recourir à la force létale que lorsque c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines. Elles doivent également mener une enquête rapide et minutieuse sur tous les cas de décès ou de blessure résultant de l'emploi d'une telle force et veiller à ce que les responsabilités soient établies. Je suis particulièrement consterné par le fait que des enfants continuent d'être tués ou blessés en grand nombre. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger. Je reste profondément préoccupé par l'augmentation du niveau des violences impliquant des colons en Cisjordanie occupée, parfois à proximité des forces de sécurité israéliennes. Je suis particulièrement consterné par la récente série d'événements brutaux survenus à Houara. Tous les responsables doivent répondre de leurs actes. J'exhorte Israël, en tant que Puissance occupante, à honorer ses obligations découlant du droit international de protéger la population palestinienne contre tous les actes ou menaces de violence.

Il est essentiel de désamorcer la situation et de s'efforcer de rétablir un horizon politique. Les déclarations des États membres de l'Union européenne, la déclaration de la Présidente et le communiqué conjoint Aqaba sont des appels au calme dont on ne peut que se féliciter. Si elles sont mises en œuvre, les mesures définies à Aqaba pourraient constituer un point de départ important pour inverser les tendances négatives sur le terrain.

Par ailleurs, je suis particulièrement préoccupé par les mesures, les incitations et les provocations susceptibles d'aggraver les tensions dans les Lieux saints de Jérusalem et aux alentours. J'appelle toutes les parties à s'abstenir de telles actions et à respecter le statu quo, en tenant compte du rôle particulier et historique du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints à Jérusalem.

Un calme précaire continue de prévaloir à Gaza, mais le risque d'escalade persiste. Malgré les améliorations en matière d'accès et de circulation, il reste encore beaucoup à faire pour remédier à la situation humanitaire désastreuse et améliorer la situation économique, l'objectif

ultime étant de lever les bouclages débilissants, conformément à la résolution 1860 (2009).

L'absence d'unité intrapalestinienne continue de porter atteinte aux aspirations nationales palestiniennes. Je demande à toutes les factions de prendre des mesures concrètes pour la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sous le contrôle d'un seul gouvernement national démocratique. Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre d'une solution prévoyant deux États.

Je suis préoccupé par la situation critique de l'économie palestinienne, qui limite la capacité de l'Autorité palestinienne à fournir des services et à payer les salaires des fonctionnaires. Les conséquences de l'augmentation annoncée par Israël des déductions mensuelles sur les recettes fiscales et douanières palestiniennes ne font qu'exacerber une situation déjà très difficile. J'invite les parties à œuvrer de concert pour trouver des solutions urgentes et durables. J'appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts pour renforcer la santé budgétaire et institutionnelle de l'Autorité palestinienne.

J'appelle tous les États Membres à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en lui apportant des sources de financement durables afin de protéger la fourniture de services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens. C'est essentiel pour la stabilité de toute la région.

Je reste déterminé à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit et à mettre fin à l'occupation conformément au droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Enfin, rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de régler les problèmes fondamentaux qui sont à l'origine

du conflit. Les efforts visant à gérer le conflit ne sauraient se substituer à des progrès réels en vue de son règlement. J'exhorte les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures pour aider les parties à s'engager de nouveau sur la voie de négociations constructives qui aboutissent, à terme, à l'instauration de la paix. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son important v.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Les États-Unis restent profondément préoccupés par la poursuite de la violence en Israël et en Cisjordanie. L'année dernière a été la plus meurtrière depuis la seconde Intifada, et 2023 est en passe de dépasser ce niveau de violence stupéfiant. Les États-Unis sont préoccupés par l'escalade des attaques violentes de Palestiniens contre des Israéliens et de celles de colons israéliens contre des Palestiniens en Cisjordanie. Nous condamnons tous ces actes de violence ainsi que les incitations à la violence. Je tiens également à souligner que l'application du principe de responsabilité et la justice doivent être poursuivies avec la même détermination et avec les mêmes ressources que dans tous les cas de violence extrémiste.

Nous continuons d'exhorter les parties à désamorcer la situation et à s'abstenir de toute action unilatérale et de tout discours non constructif qui ne font qu'attiser les tensions, en particulier à l'approche de la confluence des fêtes religieuses en avril. C'est pourquoi les États-Unis ont participé à la réunion d'Aqaba qui s'est tenue le 26 février, ainsi qu'aux réunions de suivi qui ont eu lieu le 19 mars à Charm el-Cheikh en présence d'Israël, des Palestiniens, de la Jordanie et de l'Égypte. Nous saluons les engagements pris par les parties ainsi que les mesures adoptées pour rétablir le calme. Ces réunions sont la preuve que les deux parties peuvent chercher à restaurer le calme et à trouver un moyen d'aller de l'avant. Les États-Unis continueront à soutenir ces efforts au même titre que tout autre effort déployé en vue de revenir au calme et de promouvoir la paix. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité et les parties de la région à se joindre à nous. À l'approche du mois sacré du ramadan, de la Pâque juive

et des vacances de Pâques, période caractérisée par une sensibilité religieuse accrue, nous engageons instamment toutes les parties à préserver la paix. Ce moment devrait être une période de communion et d'observance de la foi, et non une occasion d'alimenter les conflits.

Les États-Unis restent convaincus que la solution des deux États reste le meilleur moyen de garantir qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Et même si les perspectives d'une solution prévoyant deux États semblent pour le moment lointaines, nous devons garder espoir. Le chemin à parcourir ne sera pas facile. Mais si les parties s'engagent sur la voie de la paix et du dialogue, un avenir meilleur est possible, un avenir de liberté, de sécurité et de prospérité pour tous et toutes, sur un pied d'égalité.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son compte rendu des événements. Je voudrais commencer sur une note positive et féliciter les parties pour l'accord conclu à l'occasion de la réunion de Charm el-Cheikh, dimanche dernier. Le niveau de participation, sans précédent depuis près de 10 ans, est encourageant. Nous espérons que les réunions de ce type se poursuivront et contribueront à la désescalade et à l'apaisement des tensions sur le terrain, en particulier à l'approche de la période des fêtes religieuses dans la région. Nous félicitons également les États-Unis et la Jordanie d'avoir facilité la tenue de cette réunion, ainsi que l'Égypte de l'avoir organisée et accueillie. Nous espérons que les engagements pris par les parties dans le cadre du processus d'Aqaba les inciteront à s'abstenir de toute mesure de nature à aggraver la situation.

Derrière l'engagement des Israéliens et des Palestiniens à faire baisser les tensions, se cache une autre réalité. La situation en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza reste très préoccupante. Les incidents survenus à Jénine et à Naplouse ont touché de nombreux civils. La triste réalité est qu'au cours des trois derniers mois, nous avons assisté à une augmentation sans précédent depuis des années du nombre de victimes civiles au sein des deux parties. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que des enfants ont également été des victimes innocentes de la violence grandissante, et appelons à ce que ce phénomène cesse immédiatement.

La protection des civils est une obligation au titre du droit international humanitaire, et elle doit être pleinement respectée par tous et en toutes circonstances. L'Albanie condamne avec force les attaques terroristes contre Israël et tous les actes de terrorisme contre les

civils, qui sont inacceptables et ne sauraient être tolérés. Depuis le début de l'année 2023, nous avons assisté à une augmentation alarmante du nombre d'attaques terroristes contre des synagogues à Jérusalem et à Tel-Aviv, y compris contre des civils. Ces actes doivent être condamnés et leurs auteurs traduits en justice. Rien ne saurait justifier le terrorisme ou les actes terroristes, et nous soutiendrons le droit d'Israël à la légitime défense par le recours à des mesures proportionnées.

L'Albanie est également très préoccupée par les attaques violentes commises par les colons en Cisjordanie. Les démolitions et les actes de violence contre des propriétés privées doivent cesser et les responsables doivent répondre de leurs actes. Les individus ne peuvent et ne doivent pas être autorisés à se faire justice eux-mêmes. Nous réaffirmons notre position fondée sur des principes, à savoir que les colonies sont illégales au regard du droit international et que toute décision visant à les étendre davantage ne contribuera pas à relancer les perspectives d'un horizon politique, ce qui est plus que nécessaire. C'est ce dont les parties ont besoin : un horizon politique tourné vers la paix et une voie de dialogue. Et comme les parties elles-mêmes en ont convenu dimanche, nous nous félicitons de leur intention de coopérer en vue de consolider une base qui permette des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, dans le but de parvenir à une paix globale, juste et durable. Nous appelons donc les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et à se concentrer sur des mesures de confiance. Alors que toute la région se prépare à des célébrations, nous réaffirmons l'importance cruciale d'une coexistence pacifique entre les trois religions abrahamiques. Le statu quo des Lieux saints doit être préservé comme convenu, dans le respect du rôle particulier que joue la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien sans faille de l'Albanie à une solution à deux États négociée, dans laquelle un État israélien sûr et sécurisé vivrait côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec un État palestinien démocratique, avec Jérusalem pour future capitale commune. Nous pensons que seule une solution fondée sur le principe de deux États pour deux peuples permettra aux deux parties, Israéliens et Palestiniens, de vivre en voisins dans la sûreté et la sécurité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé sur l'application de la résolution

2334 (2016) concernant les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés. C'est avec une grande inquiétude que nous avons écouté les évaluations de M. Wennesland concernant la stagnation persistante du processus de paix au Moyen-Orient alors qu'Israël multiplie les mesures unilatérales, qui ont des conséquences irréversibles sur le terrain. Ces mesures comprennent l'expansion des colonies illégales et la poursuite des expulsions violentes de Palestiniens, la démolition de leurs maisons et l'expropriation de biens immobiliers, ce à quoi s'ajoutent les décisions prises par les dirigeants israéliens de légaliser les avant-postes dans le Territoire palestinien occupé.

Depuis le début de l'année, nous avons assisté à des raids meurtriers menés par les Forces de défense israéliennes à Jénine, Jéricho, Naplouse et Houara, qui ont coûté la vie à plus de 50 Palestiniens, dont 18 mineurs. Dans ce contexte, on assiste à une forte augmentation des attaques perpétrées par des colons et à un recours disproportionné à la force, qui fait des victimes et des blessés parmi les civils des deux camps. Chaque jour, des rapports font état de détentions arbitraires à grande échelle. La situation autour des Lieux saints de la vieille ville de Jérusalem reste très tendue, en particulier en ce moment pour les musulmans, dans le contexte du mois sacré du ramadan.

Ceci étant dit, nous réaffirmons également le droit d'Israël à assurer sa sécurité. À cet égard, nous appelons les parties à s'abstenir de toute rhétorique provocatrice et haineuse, qui ne peut qu'aggraver la situation. En particulier, nous considérons comme extrêmement dangereuses et irresponsables les récentes déclarations du Ministre israélien des finances, Bezalel Smotrich, qui ont été offensantes pour le peuple palestinien.

Nous ne pouvons que nous inquiéter aussi de l'adoption par la Knesset de lois qui privent les Arabes israéliens de la citoyenneté, entraînant leur déportation vers les territoires palestiniens occupés pour activités terroristes présumées, et les prisonniers palestiniens, de médicaments et de soins médicaux.

La violence qui a cours dans les territoires palestiniens occupés et l'érosion du fondement juridique international d'un règlement en conséquence des actions unilatérales d'Israël nous rappellent le danger de la vacuité persistante du processus de négociation. Nous devons admettre que la situation restera hautement instable tant que les parties ne seront pas arrivées à des accords mutuellement acceptables sur toutes les questions relatives au statut final, qui aient pour socle

le fondement juridique international universellement reconnu du processus de paix au Moyen-Orient et la solution des deux États, que nous soutenons sans faille. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer notre position fondée sur les principes selon laquelle la construction de colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 constitue une violation du droit international et l'un des principaux obstacles à la reprise de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens, que rien ne peut remplacer. Nous attachons également la plus haute importance à la nécessité de surmonter les divisions entre Palestiniens, divisions qui sont l'une des principales raisons pour lesquelles le processus de paix reste dans l'impasse.

Depuis quelque temps, il ne fait plus aucun doute que l'attitude des États-Unis figure parmi les facteurs qui font obstacle à une paix juste pour les Palestiniens, dans la mesure où ce pays cherche à monopoliser le processus de paix et à le reconfigurer à sa convenance pour imposer une paix économique aux Palestiniens au lieu de répondre à leur aspiration légitime à la création de leur État indépendant. Cela confirme une fois de plus le caractère nuisible des stratégies montées en coulisses que Washington met à exécution en contournant le Conseil de sécurité et sans se soucier des solutions internationalement reconnues pour ensuite les imposer aux parties en conflit.

Pour terminer, je tiens à insister une fois encore sur la nécessité de la poursuite de l'aide globale qui est fournie aux Palestiniens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et dans les pays voisins par les organismes humanitaires internationaux, sous la direction de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités revêtent une dimension non seulement humanitaire mais également politique qui a un important effet stabilisateur sur les pays du Moyen-Orient.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Nous félicitons les responsables israéliens et palestiniens de s'être rencontrés pour dialoguer à Aqaba, en Jordanie, le 26 février, et à Charm el-Cheikh, en Égypte, le 19 mars, et nous remercions la Jordanie et l'Égypte d'avoir accueilli ces rencontres. Les engagements à renoncer aux actions unilatérales provocatrices et à œuvrer plus avant à la désescalade sont cruciaux à l'approche de la convergence de la fête de Pâques, de la Pâque juive et du ramadan dans les semaines qui

viennent. Il est également crucial que les deux parties donnent suite aux engagements pris et appliquent les mesures de confiance promises, y compris l'engagement à respecter le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem et tous les fidèles qui s'y rendent. Je m'arrêterai sur quatre points.

Premièrement, l'Autorité palestinienne doit reprendre la coopération en matière de sécurité avec Israël, lutter contre le terrorisme et l'incitation à la haine, et maintenir la sécurité dans la zone A. Nous condamnons également les tirs de roquettes aveugles depuis Gaza. Israël a certes le droit légitime de se défendre, mais les incursions unilatérales qui entraînent la mort de Palestiniens innocents ne font qu'attiser les tensions. Les forces de sécurité israéliennes doivent se conformer au droit international, faire preuve de retenue pour ce qui est de l'emploi de balles réelles et mener des enquêtes approfondies sur les décès de civils palestiniens.

Deuxièmement, Israël doit aussi cesser d'approuver des colonies et de légaliser des avant-postes, ainsi que d'expulser des Palestiniens vivant dans le territoire occupé, en particulier à Jérusalem-Est. Le Royaume-Uni s'élève contre l'abrogation de la loi sur le désengagement par la Knesset, mesure unilatérale qui fragilise encore la possibilité de la solution des deux États et compromet toute reprise des efforts en faveur d'une désescalade.

Troisièmement, la violence des colons se poursuit dans l'impunité depuis trop longtemps. Le Royaume-Uni la condamne sous toutes ses formes, y compris les attaques fatales perpétrées contre des Palestiniens innocents à Houara. Nous exhortons les forces de sécurité israéliennes à fournir la protection voulue à la population civile palestinienne, comme le droit international leur en fait l'obligation, à enquêter sur les actes de violence commis par des colons et à en traduire les auteurs en justice, et à mettre un terme à la culture de permissivité et d'impunité.

Quatrièmement et enfin, les discours incendiaires et l'incitation à la violence de certains dirigeants politiques israéliens ne font qu'alimenter la violence des colons. Le Royaume-Uni a condamné l'appel du Ministre israélien des finances à rayer de la carte le village palestinien de Houara, de même que ses récents propos négationnistes concernant l'existence du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination et son histoire et sa culture. Nous exprimons tout notre appui à la Jordanie et à son territoire souverain. Tous les Israéliens et tous les Palestiniens méritent la paix et la sécurité, notamment durant les fêtes religieuses de

Pâques, de Pessah et du ramadan. Cela demandera de la volonté politique, de la bonne foi, une solide coopération et des mesures concrètes de la part tant des Israéliens que des Palestiniens.

M. Parga Cintra (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé et tiens à lui exprimer la gratitude du Brésil pour les efforts qu'il déploie en vue de rétablir le calme et de promouvoir le dialogue entre toutes les parties, avec toujours la paix comme objectif ultime.

Le Brésil reste profondément préoccupé par la situation qui règne en Israël et en Palestine. Nous sommes particulièrement inquiets à l'approche des fêtes religieuses, sachant que le ramadan coïncidera avec la fête de Pâques et la Pâque juive. Dans un scénario déjà tendu, sans engagement véritable de toutes les parties à créer les conditions requises pour que les célébrations aient lieu dans la paix et le calme, nous risquons d'être témoins d'une escalade de la violence. Il est dans l'intérêt de chacun que les célébrations se déroulent dans la paix. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue possible et éviter les provocations, y compris les discours extrémistes. Nous nous félicitons de l'accent mis, dans le communiqué conjoint issu de la réunion du 19 mars à Charm el-Cheikh, en Égypte, sur la nécessité que les deux parties s'emploient activement à prévenir toute action susceptible d'attenter au caractère sacré des Lieux saints. Nous insistons également sur l'importance de l'engagement qui a été pris de maintenir inchangé le statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem, et de la reconnaissance du rôle de la tutelle hachémite à cet égard.

Le Brésil remercie l'Égypte, la Jordanie et les États-Unis de leurs efforts diplomatiques pour réunir les autorités israéliennes et palestiniennes afin de réfléchir à des moyens de désamorcer les tensions et de tracer la voie vers un règlement pacifique. La réunion tenue à Charm el-Cheikh, après celle d'Aqaba, en Jordanie, est un fait encourageant dans un contexte qui ne l'est pas. Comme l'admettent les parties, on ne saurait trop insister sur le besoin de prendre des mesures de confiance afin d'améliorer, précisément, la confiance, d'ouvrir un horizon politique et d'aborder les questions pendantes dans le cadre d'un dialogue direct. Nous saluons la mise en place d'un mécanisme de suivi. Nous prêterons une attention étroite à ces engagements, et cette fois nous espérons bien qu'ils seront suivis d'effet. Leur effet, d'ailleurs, ne pourra être mesuré qu'à la faveur d'une désescalade de la violence, qui touche les civils, y

compris les enfants. Toutes les violations du droit international humanitaire doivent immédiatement cesser. Il faut défendre le principe de la distinction à faire entre civils et combattants. Le terrorisme est déplorable sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Israël doit arrêter immédiatement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016). En tant qu'un des principaux obstacles à la paix, l'expansion continue des colonies, en violation flagrante du droit international, menace la viabilité d'un futur État palestinien et constitue une source constante de violence et de haine. Nous demandons également à Israël de mettre un terme à la poursuite des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes, ainsi qu'aux déplacements de familles palestiniennes. Toutes les formes de violence impliquant des colons doivent également cesser immédiatement.

Le Brésil estime qu'un autre élément important du communiqué conjoint de Charm el-Cheikh est l'accord portant création d'un mécanisme en vue de prendre des mesures nécessaires à une évolution favorable des conditions économiques du peuple palestinien et à l'amélioration sensible de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne. La réconciliation intrapalestinienne, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en Cisjordanie et à Gaza, qui ne sera possible qu'avec une croissance économique durable, sont des étapes importantes qui nous permettraient de progresser vers la paix.

Nous soulignons une fois de plus le rôle joué par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le désespoir, qui forment un terreau fertile idéal pour les forces extrémistes. Nous insistons sur le fait que la paix dépend de l'attachement à la promotion des droits humains pour tous. La situation à Gaza est particulièrement préoccupante, car le blocus continue d'aggraver la situation humanitaire et d'entraver les efforts de développement. Le Brésil demeure également préoccupé par les difficultés financières chroniques auxquelles se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens. Nous ne devons pas saper le rôle joué par l'UNRWA au fil des ans pour maintenir la stabilité sur le terrain.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement de longue date du Brésil en faveur de la solution des deux États, la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières

mutuellement convenues et internationalement reconues. Nous restons attachés à l'idée de la paix et à la réalisation sans plus attendre d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer toutes les initiatives visant à dégager des perspectives de paix durable.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse reste très préoccupée par le niveau élevé de violence et la détérioration de la situation sécuritaire au Proche-Orient. Le nombre de victimes civiles des deux côtés ne cesse d'augmenter. Il y a un mois, le Conseil a adopté une déclaration du Président S/PRST/2023/1, appelant les parties à créer les conditions nécessaires à la paix. Cet appel a été réitéré le 19 mars à Charm el-Cheikh. La Suisse salue les efforts déployés en faveur d'une désescalade et appelle urgemment les dirigeants de toutes les parties à s'engager de manière déterminée en ce sens.

Les déclarations du Ministre des finances israélien, qui nient l'existence du peuple palestinien, sont inacceptables. Nous appelons Israël à respecter les accords précédemment conclus en vue de la solution des deux États, ainsi que le traité de paix de 1994 avec la Jordanie, comme il vient de s'y engager. Les provocations et appels à la haine par toutes les parties doivent cesser immédiatement.

Protéger la population civile est prioritaire. La Suisse s'inquiète des opérations par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie qui ont fréquemment pour conséquence un nombre élevé de victimes palestiniennes. Nous condamnons les actes de violence contre les civils palestiniens commis par des colons, notamment à Houara. Nous condamnons également les actes de violence commis par des Palestiniens contre des civils Israéliens, tels qu'à Tel-Aviv le 9 mars. La violence doit être condamnée sans équivoque par les dirigeants israéliens et palestiniens.

Aussi, déjà 16 enfants ont été tués depuis le début de l'année. Les enfants ne devraient jamais être la cible de violences ou mis en danger. Nous rappelons que les allégations d'usage disproportionné de la force, de même que les actes de violence par toutes les parties, doivent faire l'objet d'enquêtes et ne pas rester impunis. Nous exhortons les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

La Suisse note avec inquiétude le transfert de gouvernance des affaires civiles des colons en territoire occupé. Conformément au droit international humanitaire, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui

introduiraient des changements permanents, en particulier démographiques et administratifs, dans le territoire occupé. La Suisse déplore la révocation de plusieurs clauses de la loi sur le désengagement, ce qui contredit les engagements pris à Charm el-Cheikh. Les colonies sont illégales et constituent un obstacle majeur à une paix basée sur la solution des deux États, comme le note aussi la résolution 2334 (2016). Dans ce sens, la Suisse est préoccupée par les développements à Khan el-Ahmar, Massafer Yatta et Jérusalem-Est. Ces derniers sont de nature à encore attiser les tensions actuelles. Nous appelons au rétablissement de l'unité politique palestinienne. En effet, l'affaiblissement continu de l'Autorité palestinienne et la perte de légitimité de ses institutions sont des entraves à la paix. Dans ce contexte, nous observons avec inquiétude la mobilisation croissante de groupes armés.

En ce début de fêtes religieuses, la Suisse appelle à la retenue afin que chacun puisse célébrer en paix. Nous exhortons les autorités compétentes à minimiser le risque de tensions autour des Lieux saints et à garantir le respect du statu quo sur le Haram el-Charif/mont du Temple, notamment en prévenant toute action qui violerait la sainteté de ces sites. Nous prenons également note de l'annonce par Israël d'assouplir les mesures de restriction de mouvement en vue du ramadan. Nous appelons à leur mise en œuvre effective et durable. La Suisse encourage les parties à poursuivre la voie du dialogue et à œuvrer à la reprise de réels pourparlers de paix, traitant des causes profondes du conflit. Nous nous tenons à leur disposition.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé au Conseil de sécurité sur la situation générale au Moyen-Orient, qui met l'accent sur les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous remercions également le Coordonnateur spécial d'avoir souligné les mesures détaillées prises pour rétablir le calme dans la région.

Le Ghana a suivi avec un vif intérêt les récentes évolutions positives au Moyen-Orient, en particulier les premiers entretiens de haut niveau depuis plusieurs années, qui se sont tenus en personne entre de hauts fonctionnaires israéliens et palestiniens, à Aqaba, en Jordanie, le 26 février, puis à Charm el-Cheikh, en Égypte, dimanche dernier, dans le but de promouvoir le dialogue, la désescalade de la violence et l'apaisement des tensions dans la région. Nous saluons la volonté du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne de

collaborer étroitement et sans plus attendre pour prévenir de nouvelles violences et rétablir la coopération en matière de sécurité en Cisjordanie occupée, suspendue le mois dernier par l'Autorité palestinienne à la suite des attaques perpétrées par l'armée israélienne, les plus meurtrières de l'histoire récente. Nous notons également l'évolution positive des relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran et encourageons un rapprochement entre ces deux pays afin de réduire les tensions et de promouvoir la stabilité dans la région. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements jordanien, égyptien et des États-Unis, ainsi qu'au Gouvernement chinois, pour le rôle qu'ils ont joué récemment dans la région.

En dépit de ces évolutions positives, certaines situations sont préoccupantes. La première est l'abrogation par le Parlement israélien de certaines clauses de la loi de 2005 sur le désengagement, qui ordonnait l'évacuation des implantations israéliennes, permettant ainsi aux résidents juifs de retourner dans quatre colonies de peuplement en Cisjordanie occupée. La deuxième se rapporte aux déclarations de personnalités politiques israéliennes de premier plan qui sapent et menacent la perspective de la solution des deux États, laquelle bénéficie pourtant d'un large soutien. La troisième concerne l'escalade des activités impliquant des colons et la persistance de la violence. La quatrième se réfère à la destruction des infrastructures et des biens dans les territoires palestiniens occupés et à Jérusalem-Est, qui se poursuit sans relâche. Ces facteurs d'instabilité ont aggravé les conditions de sécurité et la situation humanitaire déjà désastreuse dans les territoires palestiniens occupés et au-delà.

Nous déplorons les nombreux actes de violence perpétrés contre les civils et les enfants des deux côtés. Le Ghana est particulièrement préoccupé par les descentes quasi quotidiennes dans les camps de réfugiés palestiniens, les atteintes aux droits humains, les violations et les détentions sans inculpation ni procès dans des villes et villages palestiniens, en particulier dans la partie nord-ouest de la Cisjordanie, où les combats entre les Forces de défense israéliennes et les milices palestiniennes font rage depuis près d'un an, ainsi que dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est.

À l'approche du mois sacré du ramadan, qui coïncide cette année avec la Pâque juive, nous appelons les parties israélienne et palestinienne à respecter les engagements qu'elles ont pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh de mettre en place un mécanisme visant à prévenir la violence, l'incitation à la violence et tout acte susceptible de causer des troubles sur les Lieux saints de Jérusalem. Nous demandons instamment à Israël d'honorer l'engagement qu'il a pris de s'abstenir pendant quatre mois

d'établir de nouvelles colonies en Cisjordanie, et de ne plus autoriser la construction d'avant-postes pendant une période de six mois. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de toute nouvelle mesure unilatérale en mettant en place un comité civil conjoint chargé de promouvoir des mesures économiques qui favorisent la confiance.

Nous réaffirmons que toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection de la population civile, la Charte des Nations Unies et les nombreuses résolutions de l'ONU sur la question, y compris la résolution 2334 (2016).

Pour conclure, nous réaffirmons notre position selon laquelle la concrétisation d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient passe nécessairement par la solution des deux États internationalement négociée, aux termes de laquelle Israël et la Palestine vivront côte à côte sur la base des frontières de 1967. Toutefois, la réalisation des objectifs du processus de paix au Moyen-Orient suppose que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble s'attachent constamment à maintenir la participation des parties, dont les efforts de bonne foi sont indispensables pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé. Je soulignerai quatre points.

La France est extrêmement préoccupée par la dégradation continue de la situation sur le terrain et la poursuite des violences. Celles-ci atteignent un niveau sans précédent. La France condamne fermement toutes les violences contre les civils. Elles ont coûté la vie à de nombreux civils palestiniens depuis début janvier. La France condamne fermement les violences commises par des colons israéliens contre des civils palestiniens. Elle condamne fermement les attaques terroristes qui ont coûté la vie à au moins 14 Israéliens cette année, et elle réaffirme son attachement à la sécurité d'Israël et de ses citoyens. La France a fait part de sa vive préoccupation à la suite des récentes opérations de l'armée israélienne menées en Cisjordanie. Elle appelle Israël à protéger les civils palestiniens au titre de ses obligations internationales.

Ce cycle de violence doit prendre fin. La France appelle tous les acteurs à la plus grande retenue en ce début de période des fêtes religieuses. Elle salue les efforts des États-Unis, de l'Égypte et de la Jordanie qui ont permis de réunir les parties pour la première fois depuis de nombreuses années à Aqaba et Charm

el-Cheikh. Elle prend note des engagements pris par les parties en vue d'une désescalade. Il est crucial que ces engagements soient suivis d'effets sur le terrain, en matière d'arrêt de la colonisation, des démolitions et des évictions, mais aussi de transferts fiscaux et de prérogatives sécuritaires de l'Autorité palestinienne. Nous rappelons l'importance du respect du statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem et le rôle spécifique de la Jordanie à cet égard.

La France rappelle son attachement aux traités conclus par Israël avec ses voisins, notamment le Traité de paix entre l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie, signé au point de franchissement d'Araba, ainsi qu'à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant dans des frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967 et ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale.

Une désescalade durable ne pourra avoir lieu qu'avec l'arrêt de la politique de colonisation. Celle-ci est contraire au droit international, comme le rappelle la résolution 2334 (2016). À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par l'amendement de la loi israélienne de 2005 sur le désengagement, qui pourrait ouvrir la voie à une légalisation de colonies sauvages dans le nord de la Cisjordanie.

Les démolitions de structures palestiniennes continuent à Jérusalem et en Cisjordanie, de même que les évictions de familles palestiniennes. La France appelle les autorités israéliennes à revenir sur leur décision d'expulser des Palestiniens de Cheik Jarrah, Silwan et de la vieille ville de Jérusalem. Dans les territoires palestiniens, comme partout ailleurs, la France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages.

Ces mesures unilatérales, qui violent le droit international, éloignent chaque jour un peu plus la perspective d'une solution à deux États. Elles participent d'une dynamique d'annexion et donc d'une déstabilisation accrue sur le terrain.

Le Conseil de sécurité a le devoir de défendre la solution des deux États. Il a une responsabilité vis-à-vis des parties. Les accords passés doivent être respectés, s'agissant notamment des dispositions relatives à la zone C. Il faut restaurer un horizon politique, seul à même de permettre la mise en œuvre de la solution des deux États. Les Israéliens, comme les Palestiniens, méritent de vivre en paix et en sécurité. La France reste pleinement engagée dans cette perspective.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de l'exposé

qu'il a présenté ce matin. Nous réaffirmons notre plein soutien aux efforts qu'il fournit pour apaiser les tensions et rapprocher les parties dans un environnement de plus en plus complexe, qui continue de nous préoccuper.

Dans la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1, que nous avons adoptée il y a un mois, le Conseil de sécurité a condamné tous les actes de violence visant des civils, notamment les actes de terrorisme, et a demandé aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence, et de toute déclaration incendiaire. Depuis lors, de nouveaux actes de violence contre des civils ont malheureusement été commis à Naplouse, Houara, Jénine et à d'autres endroits. Il faut absolument que de tels actes fassent l'objet d'enquêtes et que tous leurs auteurs soient traduits en justice pour être amenés à en répondre. Nous rappelons que rien ne peut justifier le non-respect des obligations imposées par le droit international humanitaire.

Nous avons aussi été témoins de nouveaux actes de provocation et de déclarations outrageantes incitant à la violence. Nous savons que le comportement et les déclarations des dirigeants influencent les actes des autres personnes. C'est pourquoi nous leur demandons d'être responsables et de faire preuve de retenue et d'un véritable engagement en faveur de la paix.

Nous lançons tout particulièrement un appel à la prudence pendant la période délicate des fêtes religieuses. Nous appelons plus précisément au respect du statu quo des Lieux saints de Jérusalem et du rôle que joue la Jordanie en tant que gardienne de ces lieux. Il faut à tout prix éviter les actes de provocation sur ces sites.

Nous nous félicitons de la tenue des réunions de haut niveau qui ont eu lieu à la fin du mois de février à Aqaba, en Jordanie, et dimanche dernier à Charm el-Cheikh, en Égypte, avec la participation d'Israël, de l'Autorité palestinienne, de la Jordanie, de l'Égypte et des États-Unis. Il est particulièrement encourageant que, selon le communiqué conjoint publié à l'issue de la dernière réunion, les parties aient convenu de mettre en place un mécanisme pour juguler et enrayer la violence, les incitations à la violence et les déclarations et actions incendiaires, qui présentera un rapport lors d'une prochaine réunion prévue en avril. Nous remercions ceux qui ont facilité ces réunions et nous espérons que les accords conclus seront respectés, afin de désamorcer les tensions et de prévenir la violence. Nous demandons aux parties de faire preuve de cohérence entre leurs intentions déclarées et leurs actes.

Enfin, nous espérons que ces réunions pourront servir de fondation à l'ouverture d'un chemin menant à une solution politique, pacifique, durable et juste pour les parties, conformément au droit international, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé et de ses efforts constants.

Pour commencer, je souhaite évoquer la réunion qui s'est tenue dimanche à Charm el-Cheikh, à la suite du sommet d'Aqaba. Nous espérons que le dialogue constructif entre les deux parties en ce moment critique contribuera à réduire les niveaux alarmants d'escalade dans le Territoire palestinien occupé. Si l'année dernière a été l'année la plus violente depuis deux décennies, le début de cette année laisse malheureusement présager le pire.

Afin de désamorcer véritablement la situation sur le terrain, les parties doivent s'engager à respecter le communiqué conjoint de Charm el-Cheikh et à appliquer pleinement ses dispositions, notamment en mettant un terme aux mesures unilatérales, avant que la situation ne devienne incontrôlable. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Royaume hachémite de Jordanie, la République arabe d'Égypte et les États-Unis d'Amérique pour renforcer la confiance entre les parties et contribuer à l'apaisement des tensions. Ces mesures sont essentielles alors que nous entamons le mois sacré de ramadan, qui coïncide avec une période de pratiques religieuses importantes pour les juifs et les chrétiens. Même en l'absence des troubles actuels, cette période critique de l'année a souvent été marquée, par le passé, par de fortes tensions qui peuvent et doivent être évitées. Il est donc d'autant plus important de maintenir le cessez-le-feu dans la bande de Gaza au vu des récents affrontements.

Ce cycle de violence n'est pas nouveau, mais plutôt le résultat d'une série de pratiques illégales et de tentatives qui visent à gérer le conflit tout simplement au lieu d'œuvrer à son règlement. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de rejeter la normalisation de cette escalade qui se poursuit. Nous devons également adresser un message clair en soulignant l'importance de mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil et de créer un climat propice à la relance d'un processus de paix sérieux et crédible.

En ce qui concerne notre débat d'aujourd'hui, nous insistons sur la nécessité pour Israël de revenir sur l'adoption récente d'un projet de loi qui autorise le retour des colons dans quatre colonies de peuplement

dans le nord de la Cisjordanie occupée. Nous soulignons en outre l'importance de respecter l'engagement pris récemment par Israël de ne pas discuter de l'implantation de nouvelles zones de peuplement pendant une période de quatre mois et de cesser de donner des autorisations pour des avant-postes de colonie pendant une période de six mois. Il est impératif qu'Israël mette un terme à toutes les activités de peuplement, qui constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil.

Nous exigeons en outre qu'Israël mette immédiatement un terme à toutes les violences commises par les colons et que les auteurs soient amenés à répondre de leurs actes afin de décourager de nouvelles attaques, lesquelles se sont intensifiées et ont été multipliées par trois au cours des deux dernières années. La situation est de plus en plus préoccupante à la suite des attaques odieuses perpétrées par des colons contre les habitants du village de Houara, à Naplouse, qui ont causé d'importants dégâts. Dans le cadre de leur action humanitaire pour venir en aide au peuple palestinien frère, les Émirats arabes unis ont récemment annoncé l'octroi d'une aide de 3 millions de dollars pour appuyer les efforts de reconstruction du village.

Israël doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire. Ses incursions répétées dans les villes et les villages de Palestine, comme les récents assauts lancés contre Jénine et Naplouse, doivent cesser. Ces incursions ont fait de nombreux morts et blessés, dont le nombre a fortement augmenté depuis le début de l'année.

Nous réaffirmons également la nécessité de mettre un terme à la démolition de biens palestiniens, un phénomène qui a augmenté de 68 % cette année par rapport à la même période en 2022. Cette hausse entraîne de graves conséquences, au premier rang desquelles le déplacement forcé de populations, notamment à Jérusalem-Est.

Nous insistons par ailleurs sur la nécessité de préserver le statu quo juridique et historique de Jérusalem et de ses lieux saints, ainsi que de respecter la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem-Est. En outre, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute rhétorique ou déclaration provocatrice susceptible d'inciter à la haine et à la violence. Les Émirats arabes unis rejettent toutes les pratiques qui contreviennent aux valeurs et aux principes humains. À cet égard, nous condamnons les déclarations incendiaires, y compris celles du Ministre israélien des finances, qui a appelé à l'annihilation du

village de Houara et qui a nié l'histoire et l'existence du peuple palestinien. Nous condamnons également son utilisation d'une carte d'Israël qui inclut des terres du Royaume hachémite de Jordanie et de Palestine.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui indéfectible à la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Nous espérons que la période de fêtes qui s'annonce se déroulera dans le calme et l'harmonie.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Le cycle perpétuel de la violence et de l'instabilité en Palestine se poursuit sans relâche et s'est même intensifié depuis le début de l'année. Le Japon est vivement préoccupé par la récente attaque violente qui a eu lieu dans le camp de Jénine le 7 mars et qui a fait plusieurs morts et blessés. Elle fait suite à une série d'attaques, dont celles perpétrées à Jénine, en janvier dernier, et à Naplouse, tout récemment.

En outre, la poursuite des activités de peuplement par Israël en Cisjordanie reste extrêmement préoccupante. Le Gouvernement israélien doit mettre fin à ses activités de peuplement, ainsi qu'aux démolitions et aux expulsions, car elles constituent des violations du droit international et vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le meurtre de deux Israéliens à Houara le 26 février, ainsi que les attaques à l'arme à feu visant des Israéliens dans plusieurs villes. Nous condamnons aussi les attaques violentes de certains colons israéliens contre des Palestiniens à Houara. Ces violences systématiques doivent cesser.

Le Japon appelle à une cessation immédiate de la violence et demande à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter toute action unilatérale susceptible d'aggraver la situation, conformément à la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1 et au communiqué conjoint d'Aqaba, tous deux adoptés en février. Dans ce contexte, le Japon est vivement préoccupé et choqué par les propos provocateurs tenus dimanche par le Ministre israélien des finances, et il les condamne avec force.

La communauté internationale a intensifié ses efforts en vue d'apaiser les tensions. Le Japon se félicite

de la réunion à cinq qui s'est tenue le week-end dernier à Charm el-Cheikh, et salue les efforts que les parties concernées continuent de déployer pour stabiliser la situation. En ce qui concerne le Japon, lors de son entretien téléphonique avec le Président israélien Herzog le 14 mars, le Premier Ministre Kishida a exprimé ses inquiétudes quant aux mesures unilatérales prises par les deux parties, et a fait savoir que le Japon était disposé à contribuer à l'apaisement des tensions en vue de concrétiser la solution des deux États.

Le Japon a toujours soutenu la coexistence pacifique des Israéliens et des Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il appelle toutes les parties à engager un dialogue constructif et sérieux. Les négociations directes demeurent la seule voie viable vers la paix et la stabilité dans la région.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Il y a un peu plus d'un mois, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1, la première du genre depuis 2016, dans laquelle le Conseil, entre autres points essentiels, s'oppose fermement à toutes les mesures unilatérales qui entravent la paix, condamne tous les actes de violence visant des civils et souligne les éléments énoncés dans la résolution 2334 (2016). Malheureusement, ces dernières semaines, nous continuons d'être témoins d'actes de violence, d'actes terroristes et de pertes en vies humaines alarmants et à répétition, au mépris des dispositions de la résolution et de la déclaration de la Présidente, et qui risquent de provoquer une nouvelle escalade.

Malte est profondément préoccupée par la tournure négative persistante des événements, et nous sommes particulièrement consternés par le nombre d'enfants victimes de la violence dans les deux camps. Dans ce contexte, nous déplorons les pertes humaines résultant des opérations menées par Israël en Cisjordanie, qui ont fait plusieurs morts parmi les Palestiniens, y compris des enfants. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de faire preuve de retenue dans leur recours aux balles réelles et dans le cadre des opérations de recherche et d'arrestation. Nous soulignons une fois de plus qu'il est inacceptable de prendre pour cible des non-combattants désarmés et des enfants.

Nous demeurons également préoccupés par la multiplication des actes de terrorisme, notamment le dernier attentat terroriste commis à Tel-Aviv le 9 mars, qui a été revendiqué par le Hamas. Malte condamne

sans équivoque tout acte de terrorisme ou d'incitation au terrorisme, qui ne saurait en aucun cas être justifié, et rappelle qu'il incombe à l'Autorité palestinienne de dénoncer et de combattre le terrorisme. Nous condamnons fermement les actes de terrorisme perpétrés par des adolescents palestiniens, mais nous tenons également à faire part de notre inquiétude à cet égard. Dans le même ordre d'idées, Malte condamne les terribles actes de violence commis par les colons dans le Territoire palestinien occupé. Nous sommes profondément préoccupés par l'intensification de ce type de comportement. Des escalades telles que les incendies criminels de représailles qui ont terrorisé la ville de Houara le 26 février ne doivent pas se répéter et les personnes impliquées doivent rendre des comptes.

Malte réaffirme que la poursuite par Israël de la construction et de l'expansion de colonies de peuplement, des démolitions de maisons et des déplacements de Palestiniens à l'intérieur du territoire occupé est préoccupante. Ces actes constituent des mesures unilatérales qui violent le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et font obstacle à la viabilité d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. Nous soulignons également que tout tir aveugle de roquettes en direction d'Israël effectué par des groupes armés depuis Gaza constitue une violation du droit international et est totalement inacceptable.

Face à ces événements inquiétants, Malte reste convaincue que le dialogue est le fondement essentiel de la désescalade. Nous félicitons les parties qui ont participé à la rédaction du communiqué de la Conférence d'Al-Qods sur la résilience et le développement, tenue à Aqaba, et de celui de Charm el-Cheikh, et nous appelons les parties à respecter les accords positifs qui ont été conclus. Ceci est d'une importance capitale à l'approche de la période des festivités religieuses. Et plus particulièrement au cours de cette période, nous soulignons la nécessité impérieuse pour les parties de s'abstenir de tout acte unilatéral ou d'incitation en tentant de modifier le statu quo des Lieux saints de Jérusalem. Le rôle particulier de la Jordanie en sa qualité de gardienne des Lieux saints doit être respecté, car il est essentiel pour préserver la coexistence pacifique des trois religions monothéistes dans la région.

Malte souhaite rappeler la dernière déclaration conjointe faite au nom des 27 États membres de l'Union européenne, publiée le 8 mars, qui précise que nous devons envisager de nouvelles perspectives de paix. À cet égard, nous nous félicitons des engagements constructifs pris avec nos partenaires et la Ligue des États arabes pour relancer l'Initiative de paix arabe.

La position de Malte sur la question palestinienne reste claire. Un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient doit être fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et répondre aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Le ramadan approche. Je saisis cette occasion pour adresser mes meilleurs vœux à tous mes amis musulmans. J'espère aussi sincèrement que les musulmans du Territoire palestinien occupé pourront célébrer le ramadan dans la paix et la tranquillité.

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons nous opposer à la violence et à l'incitation à la violence et mettre fin au conflit et à la confrontation. Les conditions de sécurité en Cisjordanie se détériorent depuis un certain temps et les conflits violents s'intensifient. La Chine est préoccupée par cette évolution. Nous condamnons tout acte de violence contre les civils et nous appuyons les efforts du Coordonnateur spécial pour maintenir une communication étroite avec les Palestiniens et les Israéliens et pour encourager des pourparlers de paix afin d'apaiser les tensions. Nous appelons les parties concernées à éviter les provocations et l'incitation afin de prévenir une nouvelle escalade des tensions. En tant que Puissance occupante, Israël doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, à savoir protéger la population du territoire occupé, empêcher ses forces de sécurité de faire un usage excessif de la force, freiner la violence des colons, mener des enquêtes approfondies sur les incidents qui s'y rapportent et amener les auteurs à répondre de leurs actes. Dans le même temps, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent également être prises au sérieux.

La Palestine et Israël sont des voisins permanents. Les deux parties peuvent et doivent rompre le cycle de la violence par le dialogue et la coopération et parvenir à une sécurité commune. Récemment, grâce aux efforts de la Jordanie, de l'Égypte et d'autres pays de la région, la Palestine et Israël sont parvenus à un certain consensus, tout en réaffirmant leur engagement à apaiser la situation sur le terrain, à prévenir l'escalade de la violence et à instaurer une paix juste et durable. Nous espérons que ce consensus se traduira par des politiques et des mesures responsables et constructives qui amélioreront la situation sur le terrain.

Deuxièmement, nous devons respecter le droit international et cesser de prendre des mesures unilatérales qui aggravent les tensions. La Chine est vivement préoccupée par la décision prise par Israël en février de légaliser neuf colonies de peuplement en Cisjordanie, puis d'approuver la construction de plus de 7 000 nouveaux logements avant de modifier, hier, la législation pour permettre aux colons israéliens de retourner dans quatre colonies. Nous demandons instamment à Israël d'honorer ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de mettre fin à l'expansion des colonies, aux démolitions forcées de maisons palestiniennes, aux menaces d'expulsion à l'encontre de la population palestinienne et aux modifications unilatérales du statu quo dans le territoire occupé. La Chine appelle les parties à s'employer avec sérieux à préserver le statu quo historique des sites religieux de Jérusalem et à respecter le rôle de gardien de la Jordanie sur ces sites. Pendant les fêtes religieuses en particulier, elles doivent maintenir le calme et faire preuve de retenue afin d'éviter les violences, les menaces et les provocations à l'encontre des croyants musulmans ainsi que de nouvelles effusions de sang.

Troisièmement, nous devons honorer nos engagements internationaux et promouvoir une solution prévoyant deux États. La situation sur le terrain reste instable et les affrontements entre Palestiniens et Israéliens se poursuivent. La raison principale de cette situation réside dans l'enlisement du processus de paix au Moyen-Orient et les retards pris dans la mise en œuvre de la solution des deux États. Le mois dernier, le Conseil a publié sa première déclaration présidentielle (S/PRST/2023/1) sur la question palestinienne depuis près de neuf ans, tout en réaffirmant son ferme appui à l'objectif de la solution des deux États. La communauté internationale doit agir avec un sentiment d'urgence et prendre des mesures concrètes pour promouvoir une telle solution, notamment en convoquant une conférence internationale de paix plus large, plus directive et plus influente et en faisant pression pour une reprise rapide des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. Les pays qui ont de l'influence sur les parties doivent assumer leurs responsabilités et jouer un rôle constructif. Pour sa part, le Conseil doit également être prêt à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je réaffirme que la Chine appuie fermement la création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous

continuerons de collaborer avec la communauté internationale pour déployer des efforts inlassables afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

M^{me} Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé et je lui réitère le soutien de ma délégation. Je salue la présence parmi nous du Représentant permanent d'Israël, ainsi que de l'Observateur permanent de la Palestine.

Mon pays exprime sa vive préoccupation quant au statu quo observé sur le terrain durant la période sous examen, qui ne va pas dans le sens de l'apaisement entre Israéliens et Palestiniens, en dépit des nombreux appels à la désescalade et au dialogue lancés par la communauté internationale, notamment par le Conseil.

Les attaques du 26 février perpétrées par des colons à Houara, qui ont entraîné la mort d'un Palestinien et la destruction de biens appartenant à des Palestiniens, sont inadmissibles. De même, l'attaque terroriste perpétrée le 9 mars à Tel-Aviv, qui a fait des blessés et coûté la vie à un jeune Israélien, tout comme les affrontements survenus à Jénine le 16 mars, où quatre Palestiniens, dont un adolescent, ont été tués par des tirs israéliens, sont de véritables tragédies.

Mon pays condamne toutes ces violences qui n'ont que trop perduré. Aucune cause ne peut ni ne doit légitimer le recours à la terreur. Nous réitérons notre position en faveur du droit d'Israël à la sécurité, mais insistons pour que ce droit s'exerce dans le respect du droit international humanitaire.

Dans le même élan, la poursuite de la politique de colonisation ainsi que les rhétoriques belliqueuses ne vont pas dans le sens de l'apaisement en ce qu'elles cristallisent les tensions et nourrissent les clivages. Nous appelons de ce fait toutes les parties à la retenue et à prendre toutes les mesures qui convergent vers le rétablissement de la confiance. L'implication des pays de la région et de ceux qui ont une influence sur les parties a toute son importance.

À cet égard, ma délégation salue la tenue le 19 mars, à Charm el-Cheikh, sous l'égide de la République arabe d'Égypte, d'une réunion des responsables politiques et de la sécurité de Jordanie, d'Israël, de Palestine et des États-Unis, dans le cadre de l'accord conclu à Aqaba, en Jordanie, le 26 février, qui vise à rétablir le calme dans les territoires palestiniens et en Israël. Nous exhortons les parties à respecter les engagements pris et continuerons à suivre attentivement le processus de ces négociations.

Le Gabon rappelle son attachement à la solution des deux États, palestinien et israélien, vivant côte à côte, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

Nous attirons par ailleurs l'attention du Conseil sur la situation économique particulièrement préoccupante de l'Autorité palestinienne, aggravée par le gel des fonds fiscaux collectés par Israël auprès des travailleurs de l'Autorité palestinienne pour le compte de cette dernière. Des mesures urgentes doivent être prises pour son relèvement économique. Il n'y aura pas de prospérité dans la région tant que cette prospérité ne sera pas le partage de l'Autorité palestinienne. C'est là aussi un des facteurs de paix qui doit être pris en compte.

Dans le même élan, les conséquences humanitaires de ce conflit doivent nous interpeler. Son impact déstabilisateur sur les pays de la région commande une mobilisation plus résolue de la communauté internationale, notamment en faveur d'un soutien financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous terminerons en indiquant que la communauté internationale ne doit pas laisser se développer, au sein des deux camps, le désespoir et le sentiment que la violence, sous toutes ses formes, est inéluctable. L'histoire, la complexité et la longévité de ce conflit ne doivent pas mener au fatalisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Le Mozambique remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son précieux exposé sur la situation en Palestine et des efforts qu'il déploie pour régler cette question importante.

Nous sommes profondément préoccupés par la recrudescence des violences commises par Israël contre des civils innocents et sans protection dans les territoires palestiniens occupés. Par ailleurs, nous sommes témoins de l'établissement de colonies de peuplement et de leur expansion, ainsi que de toutes les mesures unilatérales prises par Israël dans le but de modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien. Nous réaffirmons notre position selon laquelle ces mesures sont contraires au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous estimons que le respect par Israël des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier celles qui appellent à la solution des deux États, est une condition essentielle pour que les deux peuples puissent

vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus de la nécessité de trouver des solutions négociées pour régler le conflit israélo-palestinien. Les Israéliens et les Palestiniens sont appelés à s'abstenir de toute initiative ou action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions et la violence qui règnent.

La situation humanitaire dans les territoires occupés continue d'être une source de préoccupation et de se détériorer. Les civils restent les principales victimes du cycle de violence déclenché par les récentes décisions d'établir des colonies de peuplement et de saisir des terres, ainsi que de démolir des logements de civils.

Le Mozambique est préoccupé par l'insécurité croissante, ainsi que par le nombre de morts et de blessés parmi les civils palestiniens. Les personnes les plus vulnérables, essentiellement les jeunes et les femmes, doivent être protégées de toute urgence. Nous considérons que le Conseil a la responsabilité d'agir collectivement pour contribuer au règlement de ce conflit.

À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par les partenaires internationaux pour exercer une influence positive afin d'encourager le respect de l'état de droit et de la démocratie en Palestine en créant les conditions nécessaires à la tenue d'élections présidentielle et législatives dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Nous demandons un soutien accru, prévisible et pérenne à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Programme alimentaire mondial.

Pour terminer, nous encourageons les parties à emprunter la voie du dialogue, en œuvrant de concert et dans un esprit constructif à l'instauration d'une paix durable, dans le plein respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et dans le souci de promouvoir la coexistence et la solution des deux États, conformément aux résolutions 242 (1967) et 2334 (2016).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Mozambique, pays frère, de la compétence avec laquelle il dirige les travaux du Conseil de sécurité et de l'organisation de cette importante séance.

Je voudrais également souligner que le rapport du Secrétaire général présenté par le Coordonnateur spécial Wennesland fait une fois de plus état de

violations persistantes de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil, notamment en ce qui concerne l'acquisition illégale de territoires palestiniens par la force au moyen de l'implantation de colonies de peuplement et dans le cadre du régime qui leur est associé, ainsi que le fait que les droits fondamentaux du peuple palestinien, y compris le droit à la vie, continuent d'être bafoués.

Nous, Palestiniens, existons. Nous, Palestiniens, vivons sur ces terres depuis longtemps. Nous, le peuple palestinien, continuerons à exister sur cette terre. Nous y avons prospéré et souffert, nous y avons vécu et nous y sommes morts, et nous y avons connu des joies et des peines. Nous y avons accumulé des souvenirs personnels et enduré des tragédies collectives. Nous avons été, nous sommes et nous serons le peuple palestinien. Nous avons subi la dépossession, le déplacement, la discrimination et la négation de nos droits les plus fondamentaux et de notre existence même, mais nous n'avons pas disparu et nous ne disparaîtrons pas.

Il a fallu beaucoup d'effusions de sang et de souffrances pour que les Israéliens et nous-mêmes passions du rejet réciproque à la reconnaissance mutuelle. Cela a pris des décennies. Cela a demandé des efforts et de la détermination. Il a fallu des sacrifices et du courage. Nous pensions avoir tracé une nouvelle voie et pourtant, 75 ans après la Nakba, un ministre israélien nie une fois de plus notre existence même. La déclaration de ce ministre israélien ne portait pas sur le passé, ce qui aurait été suffisamment grave, mais sur une vision de l'avenir, ce qui est infiniment plus dangereux. Il nie notre existence pour justifier ce qui est à venir. Cette déclaration n'a pas été faite dans le vide. Elle ne fait pas partie d'un exercice théorique. Elle a été prononcée alors que l'annexion illégale se poursuit plus clairement que jamais. Elle a été prononcée alors que le nombre de Palestiniens tués augmente chaque jour. L'année dernière a été la plus meurtrière en Cisjordanie depuis plus de 15 ans, et pourtant les trois derniers mois ont été encore pires.

Comment justifier l'assassinat de Palestiniens dans les rues ? Comment justifier de faire subir à 2 millions de personnes un blocus inhumain pendant plus de 15 ans ? Comment justifier la colonisation de leurs terres, la démolition de leurs maisons et le déplacement forcé de familles et de communautés ? Comment justifier que l'on brûle leurs villages et que l'on humilie leurs aînés et leurs enfants ? Il faut les déshumaniser pour pouvoir justifier de tels actes. Tous les responsables israéliens ne vont pas jusqu'à nier notre existence. Certains se contentent de nous priver de nos droits. Certains se contentent de nier notre humanité. Certains se contentent de nier le lien qui nous rattache à la terre que nous aimons.

Encore une fois, il nous a fallu des décennies pour passer du rejet réciproque à la reconnaissance mutuelle. Tout ce que nous avons accompli, collectivement, est en train d'être défait et détruit sous nos yeux. Nous devons y apporter une réponse collective. La partie palestinienne a décidé de tout mettre en œuvre pour éviter que la situation ne prenne une tournure que nous ne connaissons que trop bien. Nous nous sommes montrés raisonnables jusqu'à la déraison pour tenter d'éviter une effusion de sang et pour essayer de retrouver une voie menant à un horizon différent, un horizon où l'espoir est encore possible. Ce n'est pas un signe de faiblesse, mais un signe de sagesse acquise à grands frais. À cet égard, nous tenons à remercier tous les acteurs régionaux et internationaux qui s'efforcent de donner corps à cet horizon. Encore une fois, notre peuple existe, et aucune force sur Terre ne nous privera de notre existence et de notre lien avec notre patrie bien-aimée, la Palestine. Ce peuple mérite la paix. Il a attendu et souffert assez longtemps. Il est temps d'aller de l'avant, de vivre et de laisser vivre, de mettre fin à l'occupation et de vivre, tous, dans la liberté, la paix et la sécurité.

Alors que le mois sacré de ramadan approche, tout comme Pâques, nos familles et nos communautés organisent des funérailles et des milliers de prisonniers palestiniens entament une grève de la faim pour faire respecter leurs droits les plus fondamentaux et leur dignité humaine. Des dizaines de milliers fidèles se rendent au Haram el-Charif, et ils sont des centaines de milliers le vendredi, tandis que d'autres se rendent à l'église du Saint-Sépulcre à l'époque de Pâques. Ils ne savent pas s'ils pourront accéder à ces lieux saints et y prier en paix, à l'abri des agressions et des provocations. Notre peuple, le peuple palestinien, a besoin de la solidarité et de l'appui du Conseil pour lui éviter de nouvelles souffrances et de nouvelles pertes. À l'approche des fêtes religieuses des trois religions monothéistes, nous nous remémorons ce qui rend cette terre sainte. Son histoire, son importance et son identité reposent sur sa diversité. Elle ne tolère pas l'exclusivité ou l'exclusion, le monopole ou l'intolérance. Sa vocation est de servir de modèle à l'humanité et d'être un symbole de liberté, de justice et de coexistence pacifique. Soyons à la hauteur de cette vocation.

Il y a quelques mois (voir S/PV.9174), j'ai mis en garde le Conseil sur la tendance que prend, selon nous, la situation sur le terrain. Nous avons demandé à maintes reprises la protection de notre peuple, bien avant les événements survenus à Houara, à Jénine, à Naplouse et à Jéricho. Nous avons demandé une mobilisation

internationale, en indiquant que, sur le terrain, la solution des deux États est en train de devenir une illusion et l'annexion est la seule réalité. Nous avons lancé un avertissement sur les répercussions que cela aurait, non seulement pour notre peuple, mais pour tous les peuples. Nous avons déclaré qu'un apartheid avait vu le jour au lieu de la paix, et malheureusement les événements qui ont suivi ont à chaque fois confirmé nos déclarations.

Je dis aujourd'hui aux membres du Conseil que tous les efforts doivent être mobilisés pour mettre fin à l'annexion, à la violence contre notre peuple et à toutes les autres provocations. Nous devrions tous craindre l'incendie que nous ne pourrions pas éteindre. Nous avons tous le devoir de ne pas attendre, mais d'agir maintenant avec tous les moyens à notre disposition afin de prévenir un embrasement qui dévorera tout sur son passage.

Il y a sept ans, le Conseil a adopté la résolution 2334 (2016). Si elle avait été mise en œuvre, nous serions parvenus à la paix. Le Conseil, guidé par la Charte des Nations Unies, a adopté des résolutions fondées sur le droit international. Il incombe au Conseil, ainsi qu'à chaque État Membre de l'ONU, de faire activement en sorte que ces résolutions soient mises en œuvre, et en premier lieu la résolution 2334 (2016). Les tendances identifiées et condamnées dans cette résolution se sont poursuivies sans relâche. Il faut y mettre un terme et les inverser. Faute de quoi, il y aura plus de souffrance, plus de sang et plus de haine. Personne ne peut se le permettre. Nombreux sont ceux qui affirment que les revendications qui permettraient de garantir la justice et la paix sont tout simplement trop excessives. Nous les invitons à réfléchir à ce qui se passera si nous n'agissons pas. Le prix à payer est infiniment plus élevé : c'est le capital politique nécessaire pour faire respecter le droit international et les résolutions de l'ONU dans le but de trouver une solution juste et durable. La liberté en vaut la peine. La paix en vaut la peine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Une tendance inquiétante semble s'être dessinée ici. Au cours des derniers mois, à la demande des Palestiniens, des débats à huis clos sur la situation au Moyen-Orient ont été ouverts au public et de nombreuses séances d'urgence ont été organisées. Il semble que les débats trimestriels axés uniquement sur le fait de condamner Israël ne suffisent pas aux Palestiniens. Tout comme ils ont rejeté chacun des plans de paix mis sur la table car ils ne répondaient pas à 100% de leurs exigences

absurdes, les Palestiniens cherchent ici aussi à profiter de 100% des débats, y compris ceux auxquels ils ne sont pas conviés, pour attaquer Israël.

Malgré les mensonges incessants que les membres du Conseil de sécurité entendent de la bouche du représentant palestinien et ses déformations constantes de la réalité, je tiens à ce qu'une chose soit très claire pour tout le monde. Israël est sans conteste la démocratie libérale la plus dynamique du Moyen-Orient. Aucune démocratie n'est parfaite et on peut commettre des erreurs, mais il faut admettre que lorsque des actes de violence sont commis ou que des lois sont enfreintes, l'État d'Israël prend les mesures qui s'imposent pour traduire les responsables en justice. C'est ainsi que fonctionne une démocratie attachée aux valeurs libérales, aux droits humains et à la coexistence. Ceux qui se font justice eux-mêmes sont jugés. Telle est la réalité en Israël.

Cela étant dit, je demande à chacun des membres du Conseil de regarder le représentant palestinien et de penser à l'autorité terroriste qu'il représente. Les Palestiniens sont vraiment sans vergogne. Ils déforment les moindres événements qui surviennent en Israël, des événements qui ne représentent en rien les valeurs ou les normes d'Israël, et les présentent à tort comme un phénomène généralisé. Ce n'est pas en restant assis ici à rabâcher des affabulations qu'on règlera le conflit. Au contraire, ces mensonges à répétition et ces débats publics – à l'intention des médias, bien entendu – ne servent qu'un seul objectif : perpétuer le conflit. Tel est le seul but de l'Autorité palestinienne : faire durer le conflit éternellement afin de délégitimer l'idée même de l'État juif et de son existence. C'est la raison pour laquelle les Palestiniens ont rejeté tous les plans de paix et le plan de partage de 1947. Cela a toujours été et reste le seul objectif des Palestiniens. Il suffit de regarder ce qui se passe sur le terrain. Alors que les forces de l'ordre israéliennes enquêtent sur les actes de violence, l'Autorité palestinienne glorifie les terroristes qui font couler le sang innocent des Israéliens.

Au représentant palestinien, je dis qu'il devrait avoir honte d'avoir eu le culot de condamner les propos d'un Ministre israélien qui s'est excusé et a clarifié ce qu'il voulait dire. Pendant ce temps, son propre président et le reste des dirigeants palestiniens incitent régulièrement au terrorisme, ne condamnent jamais les meurtres de civils israéliens, font l'éloge des terroristes palestiniens et tentent activement de réécrire les faits et de déformer la réalité en effaçant l'histoire juive. Qu'il me soit permis de donner un ou deux exemples, parce qu'ils ne sont jamais mentionnés ici. À l'occasion de la Journée internationale des femmes ce mois-ci, Laila Ghannam,

la Gouverneure de Ramallah et de Biré, a rendu visite à la mère de Nasser Abu Hamid, terroriste responsable de l'assassinat de 10 Israéliens. M^{me} Ghannam l'a qualifiée de véritable modèle pour les Palestiniennes et de noble symbole de sacrifice. Mahmoud Al-Aloul, Vice-Président du comité central du Fatah et adjoint du Président Abbas, a justifié la récente attaque terroriste perpétrée à Houara, au cours de laquelle deux civils israéliens, deux frères, Hillel et Yagel Yaniv, ont été tués à bout portant par un terroriste palestinien. Il a qualifié cette atrocité de réaction naturelle. Il n'y a rien de naturel à assassiner des civils innocents.

Il y a un mois à peine, le Président Abbas lui-même a décidé, et ce n'est pas la première fois, d'effacer des faits historiques, affirmant que le seul peuple à avoir un quelconque droit historique sur le mont du Temple et le Mur occidental – oui, j'ai bien dit, même le Mur occidental – est le peuple palestinien. Il s'agit bien entendu d'un mensonge éhonté et d'une distorsion totale de l'histoire. Le mont du Temple, comme chacun ici le sait, était le site d'un temple juif bien avant de devenir celui de la mosquée Al-Aqsa, et le Mur occidental était le mur occidental de notre temple sacré. Voilà les faits, et ils sont indiscutables. Mais je n'ai jamais entendu personne ici condamner le Président Abbas, à moins que les condamnations soient réservées aux seuls Ministres israéliens.

Alors que les dirigeants israéliens condamnent les incitations émanant des deux camps, l'Autorité palestinienne encourage le terrorisme en appliquant sa politique abjecte de « payer pour tuer ». Au cours de la seule année 2021, l'Autorité palestinienne a versé plus de 175 millions de dollars, argent provenant des dons effectués par bon nombre de ceux qui sont ici, à des terroristes et à leurs familles. Cette pratique scandaleuse perdure. Le Président Abbas a d'ailleurs déclaré à maintes et maintes reprises que s'il ne lui restait qu'un dollar, il le donnerait aux terroristes qui assassinent des Israéliens. Mais le silence du Conseil est assourdissant. Alors qu'Israël pleure les victimes du terrorisme, des foules de Palestiniens célèbrent les meurtres d'Israéliens innocents dans les rues. Au lendemain de l'attentat terroriste perpétré à Tel-Aviv il y a une semaine et demie, au cours duquel on a tiré sur trois Israéliens, dont l'un a tragiquement succombé à ses blessures hier, des bonbons ont été distribués dans de nombreuses villes palestiniennes. On peut le voir à la télévision, il n'est pas nécessaire d'attendre que Tor Wennesland le rapporte.

Le Président Abbas, négationniste de la Shoah, et le reste des dirigeants palestiniens ne se contentent pas de refuser de condamner les attaques terroristes contre

des civils innocents, mais en font l'éloge. Les membres du Conseil ne voient-ils pas la corrélation entre les paroles des Palestiniens et l'escalade des attaques et de la violence ? Le Conseil vient d'entendre un exposé sur une énième résolution anti-israélienne biaisée, la résolution 2334 (2016). Mais même si cette résolution pointe du doigt Israël, elle ne peut faire abstraction des faits liés au terrorisme et à l'incitation. Même les auteurs de cette résolution partielle ont compris que la réconciliation est impossible tant que les dirigeants palestiniens continuent d'appeler au meurtre de civils israéliens innocents. Ces deux choses sont incompatibles. N'est-ce pas évident ? Alors pourquoi le Conseil de sécurité n'aborde-t-il jamais cette question cruciale ?

Au cours des trois derniers mois et demi, 15 Israéliens innocents ont été assassinés et 70 ont été blessés, et les Palestiniens ont perpétré plus de 1 000 attaques terroristes. Pourtant, ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, tout comme l'incitation au terrorisme, sa glorification et son financement par l'Autorité palestinienne ne sont jamais au cœur de ces débats. Et l'Autorité palestinienne ne joue pas seulement un rôle actif dans la vague croissante de terrorisme, elle joue aussi un rôle passif. De nouveaux groupes terroristes tels que la Fosse aux lions ont vu le jour dans des villes palestiniennes comme Naplouse et Jénine, et pourtant l'Autorité palestinienne a décidé que face à la montée en puissance du terrorisme violent, elle pouvait se permettre non seulement d'attiser le feu, mais également de rester les bras croisés, sans rien faire, et de le regarder brûler. Mais Israël, contrairement à l'Autorité palestinienne, ne restera pas sans réagir. Israël prend des mesures contre ceux qui choisissent la voie de la violence pour menacer nos citoyens. C'est pourquoi Israël est contraint de prendre des mesures défensives dans ces villes palestiniennes. C'est la seule raison. Israël doit faire le travail que l'Autorité palestinienne refuse de faire pour déjouer les attaques terroristes.

Pourtant, alors que les Palestiniens sont déterminés à encourager la violence et à lui laisser libre cours, Israël se montre prêt à s'asseoir à la table des négociations et même à prendre des mesures importantes. Afin de désamorcer la situation actuelle, de hauts responsables israéliens et de l'Autorité palestinienne se sont rencontrés à Aqaba, en Jordanie, en février, et une autre fois à Charm el-Cheikh, en Égypte, dimanche. Israël est à l'apogée d'une vague de terreur. En fait, le terroriste palestinien qui a tué Hillel et Yagel Yaniv à Haouara a perpétré cette attaque sauvage le jour même où se tenait la réunion d'Aqaba. Ces réunions ont donné lieu à des engagements mutuels, qu'Israël est résolu à

tenir. Cependant, chaque accord a deux parties, et nous attendons des Palestiniens qu'ils fassent de même. La campagne de terreur des Palestiniens contre les Israéliens doit être arrêtée. C'est à l'Autorité palestinienne qu'il incombe d'enrayer la violence, tout comme c'est à elle qu'il incombe de mettre un terme à l'incitation à la haine. Ces engagements doivent être tenus.

En ce qui concerne la décision d'Israël d'abroger la loi sur le désengagement dans le nord de la Samarie, nous n'y voyons pas un acte de provocation. Il s'agit de la rectification d'un tort historique. La nouvelle loi en Israël permet simplement aux Israéliens de se rendre dans des zones du nord de la Samarie, qui ont vu naître notre patrimoine, une région dont nous avons unilatéralement décidé par le passé de nous interdire l'accès. Les Israéliens peuvent dorénavant à nouveau visiter le berceau de notre religion. Toutefois, l'État d'Israël n'a aucune intention d'y établir de nouvelles communautés.

Par ailleurs, alors que nous entrons dans le mois du ramadan, Israël, comme il le fait chaque année, a également pris des mesures pour préserver la liberté de culte des Palestiniens et les célébrations familiales. Les fidèles palestiniens sont libres de prier sur le mont du Temple, et les familles palestiniennes peuvent rendre visite à leurs proches en Israël et à l'étranger. L'État d'Israël comprend l'importance de ce mois saint et prend toutes les mesures possibles afin que cette année, comme toutes les autres années, des centaines de milliers de Palestiniens et d'Arabes israéliens puissent prier sur le mont du Temple dans la paix. C'est quelque chose que le représentant palestinien omet toujours de préciser.

Ces séances ont censément pour objet la situation au Moyen-Orient, mais alors, aussi surprenant que cela puisse paraître à l'écoute de ces débats, il faut savoir que le Moyen-Orient s'étend bien au-delà des frontières d'Israël, et que la région est devenue une véritable poudrière à laquelle on s'apprête à mettre le feu. En ce moment même, un axe du mal est en train de se renforcer. Les organisations terroristes les plus violentes du Moyen-Orient, à savoir le Jihad islamique, le Hamas et le Hezbollah, tiennent des réunions pour voir comment travailler ensemble afin d'atteindre leur objectif suprême qui consiste dans la destruction d'Israël. Ces derniers jours, Hassan Nasrallah, le chef du Hezbollah, a rencontré des délégations du Hamas et du Jihad islamique à Beyrouth. Ces discussions avaient pour but de

définir comment répandre la terreur en Judée, en Samarie et à Jérusalem pendant tout le mois du ramadan. Tandis que de pieux musulmans passent ce mois saint à jeûner, ces armées terroristes complotent pour assassiner des Juifs. Mais le monde ne dit rien.

Or, ces organisations terroristes n'agissent pas seules. Chacun de ces groupes meurtriers est soutenu, financé et armé par l'entité la plus menaçante et la plus déstabilisante de la région : le régime des ayatollahs d'Iran. En plus d'être le principal État parrain du terrorisme dans le monde, l'Iran développe son dangereux programme nucléaire à une vitesse sans précédent. Il ne tient aucun compte des appels et des condamnations de la communauté internationale, et il n'a que faire des exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les ayatollahs font ce qui leur plaît. Tout le monde sait maintenant qu'ils veulent des armes nucléaires, et ils touchent au but. Le régime enrichit de l'uranium à 84 %, et il ne cache pas ses intentions. Le but des Iraniens est d'annihiler l'État d'Israël, mais cela, nous le savons tous, ne sera pour eux que la première étape. Ce régime impitoyable opprime les femmes, tue les manifestants dans les rues, déstabilise la région, finance et arme les terroristes et fournit des drones d'attaque à utiliser en Ukraine. Pourtant, il n'y a qu'à voir le présent débat. Les membres du Conseil doivent ouvrir les yeux et tendre l'oreille. C'est un débat sur la situation au Moyen-Orient, l'ensemble du Moyen-Orient. Dès lors, pourquoi ne parlons-nous pas de ce dont nul n'ignore qu'elle est la question cruciale, chiite et radioactive ? Pourquoi laissons-nous les Palestiniens détourner ces discussions alors que la région est sur le point d'exploser ?

Je supplie les membres du Conseil de sérieusement réfléchir à ce que j'ai dit – de réfléchir, mais aussi d'agir – car un jour il sera trop tard. Cela ne peut pas continuer. Les crimes de l'Iran ne peuvent pas continuer. Le réveil sonne depuis des années, mais voilà bien trop longtemps que la communauté internationale repousse l'échéance. Le moment est venu d'ouvrir les yeux et de passer à la vitesse supérieure. Le régime des ayatollahs et ses armées de supplétifs terroristes doivent être stoppés. Il ne faut pas que les véritables menaces qui pèsent sur la région puissent être reléguées au second plan par les mensonges des Palestiniens. L'heure est venue d'agir.

La séance est levée à 12 h 5.